

<b>PROCES VERBAL DU CCAS DU 09 SEPTEMBRE 2019 VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE</b>
---

Réunion du bureau du CCAS à 20 H 30.

Date de la convocation : 2 septembre 2019

Présents : 10 R. MASSEBEUF, C. PARGOIRE, L. CLAUZIER, N. MACIEJEWSKI, M.-Th. PONCE, D. LAFONT, C. GRIFFON, R. ROVARIS, Y. VIALLE, N. VITIELLO

Absents: 1 B. BONNEFOI

Procurations :

Secrétaire de séance : N. VITIELLO

En début de séance, le procès-verbal de la réunion du CCAS du 2 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

## 1 / OBJET : Organisation de la fête des enfants du samedi 14 septembre 2019

12<sup>ème</sup> édition de la fête des enfants.

Rappel de la date : **SAMEDI 14 septembre 2019** de 14 h 30 à 17 h 30 au stade Paul Névissas (en cas de fortes pluies, la fête sera annulée).

**Rappel** : cette fête concerne tous les **enfants nés depuis 2007** et domiciliés sur la commune, scolarisés ou non à Saint Didier sous Aubenas et tous les enfants de l'école René CASSIN.

Faire un **rappel** par mail aux associations pour ne pas oublier le rendez-vous

### Activités proposées :

<u>Nom de l'activité</u>	<u>Nom des personnes en charge de l'activité</u>
- <b>Accueil des enfants et de leurs parents et distribution des carnets activités</b>	L. CLAUZIER et M. CHAILLAN
- <b>Pêche à la ligne</b>	Inventaire et achat des cadeaux pour cette activité : N. VITIELLO et C. PARGOIRE Tenue du stand : J. TABARLY, M.-N. BOILLON, C. GRIFFON, D. LAFONT
- <b>Parcours sportif-Course d'obstacles</b>	G. MERAL (lui demander si cette activité peut être reconduite)
- <b>Atelier maquillage</b>	N. VITIELLO, C. ROVARIS et M. VIOLAT
- <b>2 Modules gonflables</b> (DJE Animations LAVILLEDIEU)	A réserver par le Maire (idem édition 2018)  Surveillance assurée A. DEL RIO et R. ROVARIS (rotations toutes les 10 mn selon les tranches d'âges)
- <b>Trampoline pour les plus grands</b> (tranche d'âge : enfants nées entre 2007 et 2012) (DJE Animations LAVILLEDIEU)	
- <b>L'Ane et la charrette</b> (LABLACHERE)	Réservé par courrier le 20/06/2019 (idem édition 2018)
- <b>Lâcher de ballons</b>	Les ballons ont été achetés H. BERTRAND + M. VIOLAT : pour <b>gonfler</b> les ballons à <b>11 H</b> Tenir compte du sens du vent pour déterminer le lieu du lâcher de ballons Petite bouteille d'hélium à commander par M. MIALON Prévoir <b>ficelles courtes</b> pour éviter aux ballons de s'emmêler + petits cartons à accrocher aux ballons (Mairie) Prévoir le lâcher de ballons vers 16 h (avant le départ de certains enfants et pour ne pas que les ballons se dégonflent). Les stands seront fermés le temps du lâcher de ballons.
- <b>Jeux de société et activités</b>	
	Nouveauté pour cette année proposée par le Maire avec tenue du stand par l'association « Le Palabre »
- <b>Goûter</b> nouveauté cette année : (pas de sachet à confectionner)	Boules de pain avec pépites de chocolat à la boulangerie « Moulin d'Aubenas » à Saint Didier Crème de marron à « Marron IMBERT »

1 verre de jus de pommes chez SAUSSAC à Saint Didier  
Guimauves à CERDINI (devis à 1.30 €)  
Y. VIALLE et M. SORHONDO s'occuperont de la distribution des goûters

- **Barbes à Papa** Isabelle MORICE et Nicole MACIEJEWSKI  
(2 kg de sucre **crystallisé + bâtonnets à acheter**)
- **Crêpes** nouveau cette année : pas de Nutella ni de pâte à tartiner. Crème de marron à la place  
C. PARGOIRE a acheté la crème à « Marron IMBERT »  
N. VITIELLO et M. SORHONDO confectionnent la pâte  
C. PARGOIRE s'occupe de la cuisson des crêpes  
L. CLAUZIER et M.-Th. PONCE : service des crêpes aux enfants (sucre, confiture, crème de marron)
- **Matériel à amener par Yannick** Rallonges électriques + barrières + poubelles + 2 cônes de chantier  
Sono + 20 tables et 60 chaises + rubalise + nettoyer les WC du stade
- **Buvette** Payante pour les adultes : verre de jus de fruits : 1 €, eau plate : 1 €, café à 1 €  
crêpes : 2 €, bière pression 2 €  
Buvette tenue par R. ROURESSOL, N. MACIEJEWSKI, G. MERAL, H. BERTRAND et Y. VIALLE

**Les intervenants se relayeront dans l'après-midi sur les différents stands à tenir.**

- **Cafetière** Les cafetières + bouilloire du Club de foot seront utilisées (demander à G. MERAL)
- **Mairie** Arrêté « interdiction accès au stade pour les matchs » le week-end de la fête des enfants : fait  
Prendre un arrêté de circulation pour l'impasse du stade : à faire  
Fonds de caisse à prévoir
- **Fabrication des carnets de tickets pour participer aux activités** Fait lundi 27 mai 2019 à 20 h 30 à la Mairie  
L. CLAUZIER, N. VITIELLO, C. PARGOIRE, C. GRIFFON et M.-Th. PONCE  
Les bons pour la confection des carnets ont été imprimés par le secrétariat de Mairie  
Mis à disposition bureautique dans la salle de réunion
- **Préparation des paquets pour la pêche à la ligne** RDV lundi 11 juillet 2019 à 20 h 30 à la Mairie  
L. CLAUZIER, N. VITIELLO, C. PARGOIRE, C. GRIFFON et M.-Th. PONCE
- **Courses :** Elles seront faites par L. CLAUZIER,
- **Vendredi 13 septembre :** L. CLAUZIER viendra récupérer en Mairie la liste des enfants inscrits, les tickets,  
le fonds de caisse et divers.....  
Prêts de parasols : demander à F. CHAREYRE et P. JOUANNY
- **Mise en place des activités le samedi matin 14 septembre à 10 h 00**  
Noël MACIEJEWSKI, Michelle VIOLAT et Richard MASSEBEUF  
resteront sur place entre midi et quatorze heures pour assurer la surveillance des lieux.
- **Courses :** Elles seront faites par L. CLAUZIER,
- **Gâteaux :** Contrairement aux années précédentes, pas de gâteau à faire car trop d'inventu

## **2 / OBJET : Activités offertes aux Ados**

La date de remise des cadeaux aux Ados a été fixée au vendredi 15 novembre 2019 à 18 h 30. Elle a été avancée pour essayer d'avoir un maximum d'Ados. Dans le courrier, il sera précisé :

- réponse au 31 octobre 2019 au plus tard,
- les parents pourront venir en cas d'empêchement des enfants,
- en cas d'absence, retrait des cadeaux avant le 31 décembre 2019.

Le choix se fera entre :

- 2 entrées piscine,
- 2 places de cinéma,
- 1 bon d'achat de 10 € à Casino à Saint Didier.

Plusieurs idées ont été soumises pour l'année prochaine (ex. 1 bon d'achat de 10 € chez un commerçant de la commune). Il faudra tout mettre sur la table lors de la prochaine réunion.

### 3 / OBJET : Organisation du repas du CCAS

Le prochain repas du CCAS aura lieu dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019.

- Le repas, plusieurs propositions de traiteurs ont été évoquées.

Plusieurs devis vont être demandés pour 80 – 100 personnes pour un montant d'environ 22 €/personne :

- Maison BORRELY (par Caroline PARGOIRE) = pas possible car ils ne peuvent pas assurer le service

- Maison MEJEAN (par Chantal GRIFFON) = 27 € / personnes (trop cher)

- Maison POPOTE (par Nathalie VITIELLO) = 19 € ou 22 € (un menu a été établi en fonction des devis reçus.

C. GRIFFON va négocier le menu et réserver si OK). Le kir pourrait être offert par la municipalité pour avoir un repas « de fête »

- Chez Marti (par Nathalie VITIELLO) = devis non reçu à ce jour

- Si la maison POPOTE n'est pas libre, le traiteur Joël BOUSCHON serait contacté par C. GRIFFON et le restaurant « Aux Vieux Arceaux » par C. PARGOIRE

- Le vin de table sera acheté par C. PARGOIRE en cubi à la cave de St Didier (idem année précédente)

- L'animation : par la famille PIOLA qui propose un après-midi chants pour 80 € + 3 repas pris en charge par le CCAS.

- la famille a confirmé la prestation

### 4 / OBJET : Attribution d'une subvention

Le Maire expose une demande de subvention reçue en Mairie :

La Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) du collège Roqua organise un voyage à Paris. Ce projet accompagne les élèves dans leur parcours scolaire souvent difficile.

Considérant que deux enfants de la section (en difficulté financière) sont domiciliés sur la commune de Saint Didier ;

Les membres du bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décident** d'apporter son aide sous forme de subvention à hauteur de 54 € / enfant qui sera versée au collège.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Le Maire remercie R. ROVARIS pour la taille d'une haie chez une personne âgée isolée (3 h de temps)

➤ Le Maire informe que seulement 2 personnes ont sollicité le nouveau service mis en place (faire les courses, taille pelouse, haie, une écoute). Une vingtaine de personnes potentiellement isolées ont été recensées pour être directement contactées.

➤ Le Maire souligne qu'une enquête de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas va être diligentée pour recenser les personnes chez les « Séniors » qui seraient intéressées pour des cours d'informatique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

A Saint Didier sous Aubenas, le 10 septembre 2019

**Le Maire,**  
**Richard MASSEBEUF**

